

**CAISSE DES ECOLES
LE REVEST LES EAUX**



**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/05/2024**

N°	DATE DELIBERATION	DENOMINATION / TITRE DELIBERATION	Approuvée / Refusée
11/2024	03/05/2024	Recrutement d'un vacataire pour assurer l'encadrement d'une classe de découverte – Ecole élémentaire Philippe Rocchi	Approuvée

Fait à le Revest-Les-Eaux,

Le 03/05/2024

Publication le 06/05/2024

LE PRESIDENT

ANGE MUSSO



CAISSE DES ECOLES
LE REVEST LES EAUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 03 MAI

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
7	7	4

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **03 mai à 10h00**

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, Président**

Date de convocation du conseil d'administration : **25 Avril 2024**

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Madame Josiane VERGOS– Mme Nathalie FEVRE– Monsieur Cyril PERLES

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents : – Madame Fanny REBUFFEL - Madame L'Inspectrice de L'Education Nationale - Madame Florence SELON

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril PERLES

OBJET : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR ASSURER L'ENCADREMENT D'UN CLASSE DE DECOUVERTE – ECOLE ELEMENTAIRE PHILIPPE ROCCHI

Délibération n°11/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur Le Président indique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé.
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de la caisse des écoles de recruter un vacataire pour assurer l'encadrement d'enfants dans le cadre de la classe de découverte de Mme RIPOLL (école élémentaire Philippe Rocchi) pour la période du 13 mai 2024 au 17 mai 2025 soit 5 jours.

Il est proposé également aux membres du conseil d'administration que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 160,00 € pour une journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à recruter un vacataire pour une durée du 13 mai 2024 au 17 mai 2024.

ARTICLE 2 :

La rémunération sera effectuée sur la base d'un forfait brut journalier de 160,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 4
NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 06/05/2024
- de la publication, le 06/05/2024

A Le Revest-Les-Eaux le
LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Monsieur Ange MUSSO

